



Actus Agricoles

La France réclame une réponse d'ampleur, rapide et concertée au niveau européen afin de préserver le revenu des agriculteurs.

Une réunion exceptionnelle du Conseil des ministres européens de l'agriculture et de la pêche a été organisée en visioconférence le 25 mars 2020. Elle avait pour objet de partager l'analyse de la situation et des différentes mesures à prendre en soutien aux filières agricoles, de la pêche et de l'aquaculture particulièrement touchées par cette crise.

A cette occasion Didier Guillaume, a présenté les demandes déjà adressées à la Commission européenne. Il a plaidé pour une réponse d'ampleur, rapide et concertée au niveau européen afin de préserver le revenu des agriculteurs et des pêcheurs.

S'agissant des filières agricoles, le ministre a défendu **la nécessaire et urgente adaptation des règles de la Pac** notamment celles relatives aux aides du premier et du second pilier, pour tenir compte de la situation créée par le confinement et pour permettre un paiement le plus rapide possible aux agriculteurs. Il a également insisté sur **l'urgence à déclencher des mesures exceptionnelles de gestion de crise** notamment ceux prévus par l'organisation commune de marché. Il a rappelé qu'il était primordial d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur, sans entrave et en facilitant la circulation aux frontières des denrées périssables et des animaux vivants.

En complément, il a également souhaité un assouplissement du cadre d'ores-et-déjà annoncé par la Commission le 19 mars 2020 pour **autoriser le soutien direct** par l'Etat ou les Régions des secteurs concernés.

Selon le ministère de l'Agriculture, cette réunion « a permis de constater la très grande convergence des Etats membres sur la gravité de la crise et l'ampleur des mesures à mettre en œuvre. **La commission européenne s'est engagée à revenir très rapidement vers les Etats membres, presque tous touchés par la gravité de la crise, avec des propositions concrètes.** »